

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 26 MAI 2011**

**Etaient présents** : Mme ALBERT Claire, M. ANDRIOT Jean Pierre, M. AUDOUBERT Michel, M. BARBERO Michel, Mme BASSO Thérèse, M. BEDEL Philippe, M. BELLOIR Jérôme, M. BENAC Claude, M. BENARFA Ali, M. BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, M. BOURY, Mme BOURRUT Maité (remplaçante de M. DEVIC Henri), Alain, M. BOUVIER Claude, Mme BRIAND Christine, M. BROS Bernard, Mme CANAL Marie Claude, M. CENA Pierre, M. CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, M. COT Jean, M. CRABE Pierre, M. CRAMPAGNE Stéphane, M. CROUZATIER Jean Marie, M. DAKHLAOUI Oualid, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mme DELAVERGNE Evelyne, M. DORET Michel, Mme DUBREUIL Anne Cécile, M. ESQUIROL Jean Marie, Mme FAUSTINI Marie Claire, M. FERRAGE Pierre, M. GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, M. GRYCZA Daniel, M. HELLE Guy, M. LABORDE Amédée, M. LABORDE Michel, M. LACAZE Yves, M. LEFEBVRE Patrick, M. LEMASLE Patrick, M. MICHEL Robert, M. ROSELLO José, M. ROUGALLE René, M. ROUGER Bernard, M. RUQUET Adolphe, M. SEGUELA Jean Louis, M. TURREL Denis, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, M. VINCENT Norbert, M. YZARD Didier

**Etaient Excusés** : M. ANZALONE Michel, M. BENALET Paul, M. BERDOU Patrice, M. BLANCHARD Jean Luc, M. CARRERE Gérard, M. CATALA Claude, M. CHEVET Patrick, M. COLOMBIER Marc, M. DEGA Eric, M. DEJEAN Henri, M. DELMAS Robert, Mme DUPONT Michèle, M. GALY Maurice, Mme GREGOIRE Anne Marie, M. HALIOUA Jean Louis, M. LECHEVALIER Yann, Mme MALET Valérie, M. NAYLIES Charles, M. PESSANT Christian, M. ROUJAS Gérard, M. SCAPIN Michel, M. SENECLAUSE Christian, M. SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, M. VIEL Pierre, M. VIGNES Michel

**Secrétaire de séance** : Mme FAUSTINI Marie Claire

Monsieur le Président propose Madame FAUSTINI comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier Conseil Communautaire.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président souhaite présenter Vanessa ROUZES, nouvelle directrice générale des services de la Communauté de Communes du Volvestre. Il précise qu'elle ira se présenter dans les communes ainsi qu'auprès du personnel dans les prochains jours. Il lui souhaite la bienvenue au nom de tous les conseillers communautaires.

Par ailleurs, il souhaite informer les membres du Conseil Communautaire qu'une grève nationale est prévue mardi 31 mai et que certaines tournées de ramassage d'ordures ménagères ne seront peut être pas assurées.

## ADMINISTRATION

### 1. Pays du Sud Toulousain

Monsieur le Président donne la parole à Mme DEDIEU CASTIES et Monsieur MASSIP pour une présentation des actions du Pays en matière de charte paysagère, schéma culturel et tourisme.

La charte paysagère est tout d'abord évoquée par Mme DEDIEU CASTIES. Elle indique que certains conseillers ont participé pour réfléchir à l'impact paysager et architectural afin d'élaborer cette charte. Il s'agit d'un outil qui permet d'avoir un nouveau regard et de nouvelles orientations sur le paysage.

Monsieur MASSIP explique que la phase d'élaboration de la charte est terminée et qu'elle est en lien avec le schéma de cohérence territorial. Cette charte est disponible sur le site du Pays et sera très certainement disponible en juillet au format papier.

Mme DEDIEU CASTIES précise que le diagnostic a été établi par le CAUE. Il est important de prendre connaissance du guide car il s'agit d'un travail commun qui peut servir pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Monsieur MASSIP explique ensuite le schéma culturel. Le projet culturel a été une des premières actions du Pays. Un diagnostic a été établi afin de mettre en avant la spécificité du territoire. Une convention avec la Région a été passée afin d'accompagner les acteurs culturels pendant 3 ans. Aujourd'hui, le projet entre dans sa deuxième phase : mise en place de pôles territoriaux de création artistiques (Auterive avec la danse contemporaine, le Volvestre avec le cirque **Baro d'Evel**), mise en place d'un lieu de pôle pluridisciplinaire (maison de la terre à Poucharramet), actions d'accompagnement et d'aide à la communication (agenda culturel, actions à destination des porteurs de projets avec des formations).

Monsieur BROS pense qu'il faudrait une réflexion sur la communication entre les communes, la Communauté de Communes du Volvestre et le Pays. En effet, il existe des juxtapositions d'actions. Il n'a pas de recette miracle mais pense qu'il faudrait qu'une communication soit plus importante entre ses institutions.

Mme DEDIEU CASTIES précise qu'un effort est fourni concernant ce sujet mais qu'il y a toujours et il y aura toujours des failles.

Monsieur MASSIP ressent ce besoin d'améliorer cet aspect. Il pense également qu'il est important de consulter les sites.

Mme DEDIEU CASTIES pense que le principe de présenter une fois par mois, lors du Conseil Communautaire, un sujet concernant le Pays, est déjà une forme de communication.

Monsieur le Président approuve et remercie le Pays de cette présentation.

## ECONOMIE

### **2. Renouvellement de la délibération d'achat de terrain à Artéris pour l'extension d'Activestre**

Monsieur le Président prend la parole.

Artéris (ex-Toulousaine de Céréales) souhaite vendre 4ha13a10ca, en pleine propriété à la communauté de communes, au prix de 156 978 €, soit 3,8 € / m<sup>2</sup>.

Le conseil de communauté s'était prononcé favorablement pour cette acquisition aux mois de mai 2009 et 2010. Toutefois, la démarche a été plus longue pour Artéris.

Afin de pouvoir signer définitivement l'acte, le Notaire souhaite une délibération datant de moins d'un an.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de signer l'acte avec la société Artéris.

## FINANCES

### **3. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président en charge des finances.

Monsieur LEMASLE explique qu'il y a lieu de renouveler le contrat de ligne de trésorerie qui arrive à échéance le 13 juin 2011.

**Il rappelle que les crédits obtenus par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds. Les flux sont inscrits hors budget, en revanche les frais financiers qu'elle génère apparaissent dans le budget et doivent donc être financés par une recette propre.**

Une consultation a été lancée le 29 avril 2011 auprès de trois organismes : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et Dexia, pour un plafond de 1 500 000 € sur une durée de un an. Leurs propositions peuvent se résumer ainsi :

		CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	DEXIA-CREDIT LOCAL
<b>Montant</b>		<b>1 500 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>870 000 €</b>
<b>Index</b>	<b>Index</b>	EONIA	EURIBOR 1 mois moyenné	EONIA
	<b>Marge</b>	0,80%	0,60%	1,01%
<b>Intérêts</b>	<b>Périodicité calcul</b>	Mensuel	Mensuel	Mensuel
	<b>Modalité calcul</b>	Base exact/360 jours	Base exact/365 jours	Base exact/360 jours
	<b>Paiement</b>	Trimestriel (débit d'office)	Mensuel (mandatement)	Mensuel (débit d'office)
<b>Fonds</b>	<b>Versement</b>	J+1 si demande par internet avant 16h30 J+2 si demande après 16h30	J+2 maximum	J+1 si demande avant 16h
	<b>Remboursement</b>			
<b>Commission</b>	<b>Engagement</b>	0,15% du plafond (2 250 €)	Néant	0,15% du plafond (1305 €)
	<b>Mouvement</b>	0,015% du cumul des tirages réalisés	Néant	Néant
	<b>Non utilisation</b>	0,04% de la différence entre le plafond et l'encours quotidien	Néant	Néant
<b>Frais de dossiers</b>		Néant	0,05% du plafond (750 €)	Néant
<b>Validité de l'offre</b>		30 mai 2011	13 juin 2011	06 juin 2011
<b>Services</b>		LTI : gestion de la ligne par internet		Abonnement internet e-tresoria

Au 13 mai 2011

EURIBOR 1 mois moyenné 1,13%

EONIA 1,110%

Le Crédit Agricole propose une marge sur index plus faible et des frais ou commissions moins élevés que la Caisse d'Épargne et Dexia, pour un fonctionnement assez identique.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole.

## ENVIRONNEMENT

### 4. Représentants des communes pour le tri sélectif.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MICHEL, Vice Président en charge de l'environnement.

Monsieur MICHEL indique que des élus ont été nommés dans les communes pour faire le lien entre les associations, clubs sportifs... et la CCV afin de tenter de diminuer les déchets ménagers et les encourager au tri. La commission environnement s'est rendue compte que lors de manifestations, les associations ne faisaient pas le tri sélectif car les salles des fêtes ne sont pas équipées en conteneurs jaunes.

Monsieur le Président propose d'établir un document destiné aux associations lorsqu'ils font des manifestations qui permettrait de résumer tout le tri sélectif.

Les représentants par commune sont les suivants :

<b>COMMUNES</b>	<b>NOMS</b>
<b>BAX</b>	M ROSELLO José
<b>BOIS DE LA PIERRE</b>	M CRAMPAGNE Stéphane
<b>CANENS</b>	M. LE CHEVALIER Yann
<b>CARBONNE</b>	Mme LIBERATI
<b>CASTAGNAC</b>	M GALY
<b>GENSAC SUR GARONNE</b>	M ANDRIOT
<b>GOUTEVERNISSE</b>	Mme MALLET
<b>GOUZENS</b>	M MICHEL
<b>LACAUGNE</b>	M ESQUIROL
<b>LAFITTE VIGORDANE</b>	M BENAC
<b>LAPEYRERE</b>	M VALETTE
<b>LATOUR</b>	Mme DUPONT Michèle
<b>LATRAPE</b>	M SEQUELA
<b>LAVELANET DE COMMINGES</b>	Mme BRIAND
<b>MAILHOLAS</b>	M. ANZALONE
<b>MARQUEFAVE</b>	Mme BASSO
<b>MASSABRAC</b>	Mme ARMANDO
<b>MONTAUT</b>	M DELMAS
<b>MONTBRUN BOCAGE</b>	Mme VECHAMBRE
<b>MONTESQUIEU VOLVESTRE</b>	M ROUGER
<b>MONTGAZIN</b>	M. BENAZET
<b>PEYSSIES</b>	M. GRYCZA
<b>RIEUX VOLVESTRE</b>	M AUDOUBERT
<b>SAINT CRISTAUD</b>	Mme CUSSOL
<b>SAINT JULIEN</b>	M. Régis BAUDINAT
<b>SAINT SULPICE</b>	M. Philippe BARONE
<b>SALLES SUR GARONNE</b>	Mme Marianne COMA

## **5. Barème E Eco-Emballages.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MICHEL, Vice Président délégué à l'environnement.

Suite à la proposition d'Eco Emballages de passer du barème D au barème E, il est proposé la signature de ce nouveau contrat.

Il s'agit d'un contrat pour une période de 2011 à 2016 basé sur un barème national. L'objectif principal de ce nouveau barème est d'atteindre 75% de taux de recyclabilité, c'est-à-dire d'augmenter le tonnage en recyclables.

Afin de prétendre aux soutiens de ce nouveau barème, il s'avère nécessaire de délibérer avant le 30 juin 2011.

Monsieur MICHEL précise que ce nouveau barème est plus incitatif que l'ancien et permettrait à la Communauté de Communes du Volvestre d'améliorer son effort sur le taux de recyclage. La Communauté de Communes du Volvestre est à 60% de taux de recyclage actuellement ; le

Grenelle de l'environnement propose 75%. Eco Emballages propose ce nouveau soutien sans contrepartie financière. Ce nouveau barème permet de choisir les repreneurs de nos produits pour le tri tout en restant en adéquation avec le System des Pyrénées.

Monsieur BOUVIER demande à quoi correspondent les 75%.

Monsieur MICHEL lui indique qu'il s'agit de 75% des emballages. L'objectif étant de faire trier les administrés afin qu'un emballage sur deux ne finisse plus aux ordures ménagères. Il précise qu'il s'agit du taux de recyclabilité sur les emballages recyclables. Il rajoute que le calcul est établi par rapport à un échantillon prélevé hors de la caractérisation.

Monsieur le Président pense qu'il s'agit d'une bonne façon d'encourager au recyclage.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de signer le nouveau barème avec Eco Emballages.

## PETITE ENFANCE

### **6. Création d'un poste d'EJE (éducateur de jeunes enfants) ou infirmière pour la direction de la crèche de Marquefave.**

Monsieur le Président donne la parole à Mme VEZAT, Vice Présidente déléguée à la Petite Enfance.

Suite à la demande de démission de la directrice de la crèche de Marquefave pour raisons personnelles, il convient de lancer dès à présent un appel à candidatures pour pourvoir au poste de directrice de la crèche de Marquefave le plus rapidement possible.

Afin de disposer d'une publicité large auprès du public, il est proposé la création

- d'un poste appartenant au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux à temps complet :
  - de classe normale

ou

- de classe supérieure

- d'un poste appartenant au cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants territoriaux à temps complet :

- au grade d'EJE

ou

- au grade d'EJE principal
- au grade d'EJE chef

Toutefois, dans l'hypothèse où la publicité des vacances des postes s'avèrerait infructueuse auprès du public fonctionnaire ou en cas d'inadéquation manifeste par rapport au profil de poste établi, ou en cas de candidat non titulaire au profil présentant un avantage déterminant, un non-titulaire serait alors recruté pour ce poste, en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Concernant la rémunération, elle sera déterminée comme suit :

- rémunération statutaire si le candidat retenu est fonctionnaire (selon les règles générales de la fonction publique)
- rémunération comprise dans les fourchettes suivantes si le candidat retenu est non-titulaire et en tenant compte de son expérience et de sa qualification :
  - o cadre d'emploi des infirmiers territoriaux : rémunération entre le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>ème</sup> échelon de classe normale et de classe supérieure

- cadre d'emploi des EJE territoriaux : rémunération entre le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>ème</sup> échelon des grades d'EJE, d'EJE principal, d'EJE chef

Il est précisé qu'une fois le recrutement effectué, le poste non utilisé sera supprimé, après avis du CTP de la collectivité.

Par ailleurs, elle tient à signaler la constante difficulté à recruter du personnel qualifié.

Monsieur le Président tient à souligner la différence au niveau des emplois entre les crèches publiques et privées.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ouvrir ces postes.

## ADMINISTRATION

### **7. Election d'un Vice-président délégué aux marchés publics.**

Monsieur le Président prend la parole.

La place de vice-président en charge des marchés publics étant vacante, il est proposé d'élire un nouveau vice-président.

M. Lefebvre se porte candidat.

Monsieur LEMASLE indique qu'un accord entre les 3 cantons a été établi en début de mandature afin qu'il y ait une répartition territoriale entre les Vice Présidents. Monsieur LEFEBVRE est présenté par le canton de Rieux Volvestre.

Monsieur BENAC pense qu'il aurait été judicieux d'établir une recomposition totale.

Monsieur SEGUOLA tient à souligner que pendant plus d'1 an, la Communauté de Communes du Volvestre n'a pas eu de Vice Président chargé des marchés publics et cela n'a pas manqué.

Monsieur RUQUET précise qu'il avait été décidé d'attendre 1 an avant de réélire un Vice Président par rapport aux finances de la Communauté.

Monsieur LEMASLE comprend Monsieur BENAC mais pense qu'il sera plus opportun de renouveler l'ensemble des Vice Présidents lors du prochain mandat. La Communauté de Communes du Volvestre rassemble plusieurs cantons qui doivent se sentir représentés. Il précise par ailleurs que, par rapport au nombre d'élus communautaires, le nombre de Vice Présidents pourrait être beaucoup plus important.

Monsieur BENAC ne demande pas à revoir toutes les commissions mais pense que certaines commissions sont surreprésentées au niveau des Vice Présidents.

Monsieur BROS rajoute que la répartition est d'origine politique mais qu'il faut la faire concilier avec le fonctionnement.

Monsieur le Président demande si le Conseil souhaite voter à bulletin secret.

Le Conseil ne souhaite pas voter à bulletin secret.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 contre : Monsieur BENAC, et 2 abstentions : Messieurs BEDEL et SEGUOLA) d'élire Monsieur LEFEBVRE Vice Président délégué aux Marchés publics.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme COMA demande où en est la réflexion sur le schéma de coopération intercommunal.

Monsieur le Président répond qu'une réunion a eu lieu avec les présidents des Sivom concernés, les 3 conseillers généraux.

Mme DEDIEU CASTIES précise qu'une autre réunion va être organisée avec les collectivités étant susceptibles d'intégrer notre EPCI afin d'entendre leur avis. Le Conseil Communautaire devra délibérer au mois de juin afin de transmettre au Préfet les décisions avant le mois de juillet.

Monsieur MICHEL indique que les communes doivent également délibérer et souhaiterait que la Communauté de Communes du Volvestre délibère avant afin de connaître le choix de la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur RUQUET précise que les Sivom doivent avoir les délibérations des communes membres avant de délibérer eux-mêmes.

Monsieur LEMASLE pense qu'il est judicieux de refuser l'intégration des Sivom de Rieux et Montesquieu à la Communauté de Communes du Volvestre. Par contre concernant les communes « orphelines », Lahitère n'est pas contre d'intégrer notre collectivité et Mauzac doit donner son avis.

Monsieur le Président indique que les petits syndicats d'électricité seront amenés à disparaître mais que le SMIVAL sera toujours existant, cette collectivité étant interdépartementale.

Monsieur GRYCZA demande si une étude ne pourrait pas être faite concernant l'évolution du territoire dans les années à venir.

Mme DEDIEU CASTIES précise qu'un document d'objectif va être approuvé par le Pays et le Préfet d'ici septembre et qu'il sera intéressant pour établir une réflexion globale par la suite.

**Fin de séance : 22h30**